



## Convention de prestations

entre

**la Confédération suisse**, représentée par le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne, représenté par Monsieur le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber, Directeur du SER et Monsieur Paul-Erich Zinsli, Directeur suppléant du SER

(ci-après „le SER“)

et

**le Fonds national suisse de la recherche scientifique**, Wildhainweg 20, 3001 Berne, représenté par Monsieur Fritz Schiesser, Président du Conseil de fondation et Monsieur le Professeur Dieter Imboden, Président du Conseil national de la recherche

(ci-après „le FNS“)

---

Conformément à l'art. 31a de la loi sur la recherche, les deux parties conviennent:

### Article 1 But et domaine d'application

<sup>1</sup> La présente convention, fondée sur le programme pluriannuel 2008-2011 du FNS (ci-après «le programme pluriannuel») et sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2008 à 2011 (ci-après «le message»), fixe les objectifs stratégiques de prestations que le FNS doit réaliser au cours de la période de subventionnement 2008 à 2011 avec les moyens alloués par la Confédération conformément à la loi sur la recherche, et définit les indicateurs de prestations servant à mesurer le degré d'accomplissement des objectifs.

<sup>2</sup> Les objectifs de prestations et les indicateurs de prestations sont définis dans l'annexe de la présente convention. Cette annexe constitue une partie intégrante de la présente convention.

<sup>3</sup> Les objectifs définis garantissent au FNS une marge de manœuvre suffisante et lui permettent de procéder dans le cadre de la présente convention à des adaptations jugées nécessaires au cours de la période de subventionnement.

### Article 2 Cadre financier

<sup>1</sup> La présente convention table sur un crédit global de 2'610.6 millions de francs, sans compter l'overhead. Sur ce montant, 2'343.6 millions de francs sont affectés à l'encouragement de la recherche libre - y compris l'encouragement de la relève et la coopération internationale - ainsi qu'aux Programmes nationaux de re-

cherche (PNR). 267 millions de francs sont attribués aux Pôles de recherche nationaux (PRN). Ces montants comprennent les coûts liés à l'administration, à l'évaluation scientifique et aux travaux de relations publiques. A cela s'ajoute, pour les années 2009-2011, un crédit de 211 millions de francs en vue de compenser les frais indirects de la recherche (overhead).

<sup>2</sup> Le crédit global selon l'al. 1 s'appuie sur les décisions des Chambres fédérales relatives au message. Les décisions des Chambres fédérales concernant les budgets annuels demeurent réservées.

<sup>3</sup> Il est prévu de répartir le crédit global comme suit (en millions de francs):

	2008	2009	2010	2011	2008-2011
Encouragement de la recherche libre, y compris encouragement de la relève et coopération internationale, ainsi que PNR	524,1	553,8	588,4	677,3	2 343,6
PRN	66,0	66,0	67,0	68,0	267,0
<b>TOTAL I</b>	<b>590,1</b>	<b>619,8</b>	<b>655,4</b>	<b>745,3</b>	<b>2 610,6</b>
Croissance annuelle*	+ 5,7%	+ 5,0%	+ 5,7%	+ 13,7%	Ø + 7,5%
Overhead-moyens complémentaires	0,0	36,7	80,8	93,5	211,0
<b>TOTAL II</b>	<b>590,1</b>	<b>656,5</b>	<b>736,2</b>	<b>838,8</b>	<b>2 821,6</b>

\* Base 2007: 560

<sup>4</sup> Ne sont pas comprises dans les montants indiqués ci-dessus les contributions liées à des tâches spéciales comme FORCE, la participation financière à SwissCore ou la rétribution pour l'indemnisation des dépenses liées aux tâches spéciales d'évaluation comme SystemsX.ch. Les détails concernant les contributions liées à des tâches spéciales seront réglés à part par le biais de décisions ou de conventions complémentaires.

### Article 3 Domaines stratégiques de prestations

<sup>1</sup> Le FNS remplit les objectifs de prestations définis dans l'annexe dans les domaines de prestations suivants:

- 1. Recherche libre**
  - 1.1 Subsidés de recherche
  - 1.2 Encouragement de personnes
  - 1.3 Coopération internationale
- 2. Recherche orientée**
  - 2.1 Programmes nationaux de recherche
  - 2.2 Pôles de recherche nationaux
  - 2.3 Collaboration avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)
- 3. Overhead**
- 4. Production de prestations**
  - 4.1 Évaluation: assurance et développement de la qualité
  - 4.2 Évaluation scientifique d'initiatives financées par des fonds de tiers
  - 4.3 Communication
  - 4.4 Open Access
  - 4.5 Mesures d'égalité
  - 4.6 Administration

<sup>2</sup> Les domaines stratégiques 1.1. jusqu'à 1.3. sont détaillés dans l'annexe selon les domaines suivants:

**1. Recherche libre**

**1.1 Subsides de recherche**

1.1.1 Encouragement libre de projets Div. I-III, interdisciplinaires/interdivisionnaires

1.1.2 Sinergia

1.1.3 Recherche orientée vers la pratique (DORE et PaKliF)

1.1.4 Programme spécial en médecine

1.1.5 Infrastructures de recherche et R'Equip

**1.2 Encouragement de personnes**

1.2.1 Professeurs boursiers

1.2.2 Ambizione

1.2.3 Bourses de recherche

1.2.4 Subsides Marie Heim-Vögtlin

1.2.5 Programme doctoral ProDoc.ch

**1.3 Coopération internationale**

1.3.1 Coopération internationale (financée par le FNS)

1.3.2 Programmes de coopération avec l'Europe de l'Est et les pays en développement

<sup>3</sup> Au cas où une concertation est nécessaire avec d'autres acteurs en matière de politique de la recherche dans certains domaines de prestations stratégiques, les parties conviennent dans la présente convention de prestations uniquement les principes en vigueur dans les rapports bilatéraux et/ou à un niveau supérieur, tandis que la coopération avec les autres acteurs sera fixée au moyen de conventions bilatérales ou multilatérales conclues séparément.

## **Article 4 Adaptation des objectifs de prestations**

<sup>1</sup> Au cas où les subventions fédérales indiquées à l'art. 2 font l'objet d'une réduction, la planification financière est adaptée d'un commun accord.

<sup>2</sup> Les parties conviennent une adaptation des objectifs et des indicateurs de prestations si les hypothèses financières posées dans l'annexe ne se vérifient pas.

<sup>3</sup> Le FNS ne doit pas assumer de nouvelles tâches non prévues dans la présente convention de prestations, que les instances compétentes lui assignent conformément à la loi sur la recherche et à l'ordonnance sur la recherche, sans qu'une convention complémentaire ne soit conclue. Sa conclusion aura lieu pour autant qu'elle ne compromette pas la réalisation des objectifs prioritaires d'encouragement fixés dans le message FRI 08-11. Du reste, le FNS ne doit assumer de nouvelles tâches que dans la mesure où des moyens supplémentaires lui sont alloués à cet effet.

<sup>4</sup> Le FNS peut librement entreprendre d'autres initiatives d'encouragement dans le cadre des principes de cette convention, sous forme de projets pilotes, pour autant qu'il dispose des moyens financiers nécessaires. Le cas échéant, il en informe le SER. Si l'adaptation de la convention est nécessaire, le FNS en fait la demande dûment motivée auprès du SER.

## **Article 5 Controlling et reporting**

<sup>1</sup> Sur la base de son controlling, le FNS rédige annuellement un rapport de contrôle et le présente au SER au cours du premier semestre de l'année suivante.

<sup>2</sup> Sur la base du rapport de contrôle, les parties examinent les éventuels écarts entre les buts fixés et les objectifs atteints, notamment dans le cas où les hypothèses financières posées dans l'annexe demeurent inchangées, et prennent des mesures correctives nécessaires.

<sup>3</sup> En vue de l'élaboration du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2012 à 2015, le FNS établit son rapport pluriannuel au début de l'année 2010 en se basant sur les expériences issues de la présente convention de prestations.

## **Article 6 Conditions générales du contrat**

<sup>1</sup> La présente convention, ainsi que toute modification ou tout ajout éventuels à cette dernière, doivent revêtir la forme écrite et être approuvés par le Comité du Conseil de fondation du Fonds national suisse. Ceci est notamment valable pour toute modification des dispositions contenues dans l'annexe de la présente convention.

<sup>2</sup> La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2008 et a effet jusqu'au 31 décembre 2011.


<sup>3</sup> En cas de litiges liés à la présente convention, le Département fédéral de l'intérieur tranche.

*Berne, le 14 décembre 2007*

*Pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS):*



*Fritz Schiesser*



*Prof. Dieter Imboden*

*Berne, le 14 décembre 2007*

*Pour la Confédération suisse:*



*Charles Kleiber*



*Paul-Erich Zinsli*

# Annexe

## à la convention de prestations

entre la Confédération suisse et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour la période de subventionnement 2008-2011

### Tableau synoptique des nouvelles allocations et de l'engagement des ressources (période complète)

Domaines	Moyens (en mio de CHF)	Remarques
<b>1. Recherche libre</b>	<b>2 370,1</b>	<b>(min. pour les nouv. allocations)</b>
<b>1.1 Encouragement de projets</b>	<b>1 702,0</b>	<b>min. pour les nouv. allocations</b>
Encouragement libre de projets (1.1.1)	1 350	au min. pour les nouv. allocations
Sinergia (1.1.2)	130-145	au min./au max. pour les nouv. allocations
Recherche orientée vers la pratique (1.1.3)	70-82	au min./au max. pour les nouv. allocations
Programme spécial en médecine (1.1.4)	30	au max. pour les nouv. allocations
Infrastructures de recherche nationales et R'Equip (1.1.5)	70-95	au min./au max. pour les nouv. allocations
<b>1.2 Encouragement de personnes</b>	<b>633,1</b>	<b>au max. pour les nouv. allocations</b>
Professeurs boursiers du FNS (1.2.1)	256,0	au max. pour les nouv. allocations
Ambizione (1.2.2)	122,0	au min. pour les nouv. allocations
Bourses de recherche pour chercheurs débutants et chercheurs avancés (1.2.3)	141,0	au min. pour les nouv. allocations
Bourses Marie Heim-Vögtlin (1.2.4)	21,0	au min. pour les nouv. allocations
Programme doctoral ProDoc.ch (1.2.5)	93,1	pour les nouvelles allocations
<b>1.3 Coopération internationale</b>	<b>35,0</b>	<b>au max. pour les nouv. allocations</b>
Coopération internationale (financée par le FNS) (1.3.1)	19,0	au max. (plafond des dépenses)
Programmes de coopération avec l'Europe de l'Est et les pays en développement (1.3.2)	16,0	au max. pour les nouv. allocations
<b>2. Recherche orientée</b>	<b>353,0</b>	<b>(max. plafond des dépenses)</b>
2.1 Programmes nationaux de recherche (PNR)	86,0	au max. (plafond des dépenses)
2.2 Pôles de recherche nationaux (PRN)	267,0	au max. (plafond des dépenses)
<b>3. Overhead</b>	<b>211,0</b>	<b>au max. (plafond des dépenses)</b>
<b>4. Production de prestations</b>	<b>148,0</b>	<b>au max. (plafond des dépenses)</b>

#### Commentaire:

Le tableau ci-dessus montre d'une part des valeurs-cibles pour les nouvelles allocations et, d'autre part, des plafonds en ce qui concerne le volume des dépenses. Les tranches de versement des années suivantes sont aussi comprises dans les nouvelles allocations; en revanche, le volume des dépenses ne comprend que les montants à la charge de la période de planification. Les montants inscrits au tableau ne correspondent donc pas aux besoins financiers de la période de planification. Le tableau se base sur le plan de répartition daté du 23.10.2007. Les moyens en matière d'encouragement destinés à la participation à des programmes de l'espace européen de la recherche sont intégrés dans l'encouragement de projets. Un report d'une partie de ces ressources à la rubrique de la coopération internationale demeure réservé.

## 1. Recherche libre

### 1.1 Encouragement de projets

**Objectif stratégique général :** assurer à la recherche scientifique suisse sa position de pointe au niveau international et renforcer sa capacité d'innovation sociale et économique à long terme.

#### 1.1.1 Encouragement libre de projets, Divisions I-III, interdisciplinaires/interdivisionnaires

*Nouvelles allocations prévues en faveur de la recherche fondamentale (période 2008- 2011) : au minimum 1'350 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Renforcer l'encouragement de projets, instrument essentiel de l'activité d'encouragement du FNS.	<ul style="list-style-type: none"><li>En 2011, les moyens financiers alloués à l'encouragement de projets auront progressé d'au moins 30 % par rapport à l'année de référence 2007.</li></ul>	Annuelle
Adapter, dans le cadre de l'encouragement libre de projets, le volume de financement des projets individuels aux besoins des chercheurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>En 2011, le volume de financement annuel moyen (spending level) aura augmenté de 15 % par projet par rapport à l'année de référence 2007.</li></ul>	Annuelle
Simplifier la procédure pour la prolongation de projet à 5 ans pour les excellents chercheurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>En 2011, 5 % des chercheurs présentant les meilleures demandes (du point de vue qualitatif) auront accès à la procédure de prolongation simplifiée.</li></ul>	2009, 2011
Assurer la reconnaissance des activités d'encouragement du FNS en faveur des demandes interdisciplinaires ainsi que la familiarisation des chercheurs avec les critères complémentaires.	<ul style="list-style-type: none"><li>Jusqu'en 2011, la proportion de demandes interdisciplinaires progressera dans une mesure au moins égale à celle de l'encouragement libre de projets (année de référence : 2008).</li><li>Globalement, le taux de requêtes retenues se situe à un niveau comparable.</li></ul>	2009, 2010 2011
Par l'encouragement de projets, le FNS continue à encourager la relève scientifique.	<ul style="list-style-type: none"><li>Par rapport à la période 2004-2007, la proportion de candocs au sein du personnel indemnisé par le biais de subsides de recherche des divisions I-III est au moins maintenue.</li></ul>	Annuelle

#### 1.1.2 Sinergia

*Nouvelles allocations prévues en faveur de Sinergia (période 2008-2011) : 130-145 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Encourager la recherche libre en réseaux »	<ul style="list-style-type: none"><li>Une première série d'une douzaine de subsides débute fin 2008.</li></ul>	2008
Des groupes de recherche collaborent pour la réalisation d'un projet commun. Outre la collaboration intergroupes, les réseaux peuvent être interdisciplinaires, interinstitutionnels voire internationaux.	<ul style="list-style-type: none"><li>A la fin de 2011, au moins 40 subsides Sinergia auront été alloués. Ce nombre est maintenu au cours des années qui suivent (les demandes de prolongation de subsides et les nouvelles initiatives sont mises en concurrence).</li><li>Première évaluation de l'instrument.</li></ul>	2011 2011

### 1.1.3 Recherche orientée vers la pratique (DORE et PaKliF)

*Nouvelles allocations prévues en faveur de DORE (période 2008-2011) : 30-35 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Poursuivre et renforcer la recherche orientée vers la pratique dans les HES et les HEP. Autoriser dorénavant aux chercheurs issus de toutes les branches à être co-requérants (partenariats de recherche).	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Durant la période de subventionnement 2008-2011, le nombre de projets soutenus – pour autant qu’ils répondent aux critères de qualité – progressera d’au moins 30 % par rapport à la période précédente (2004-2007). La possibilité de former des partenariats de recherche est communiquée.</li> </ul>	2011
Intégrer la recherche orientée vers la pratique dans l’encouragement général de projets (fin 2011). Ancrer cette recherche dans les structures d’encouragement général de projets du FNS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les conditions nécessaires sont réunies pour que la qualité scientifique des demandes soit le principal critère motivant les décisions quant aux projets à encourager, et ce indépendamment du type de recherche (recherche fondamentale ou recherche appliquée). De plus, les modifications ont été communiquées.</li> </ul>	2011

*Nouvelles allocations prévues en faveur de PaKliF (période 2008-2011) : 40-47 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Poursuivre le développement de la recherche clinique orientée vers les patients et les conditions permettant sa mise en œuvre (Swiss Trial Organisation), élaborer les bases décisionnelles pour l’organisation future de la recherche clinique contre le cancer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 8 études de cohortes reconnues internationalement seront en cours en 2011, dont l’étude de cohortes sur le VIH, pour autant qu’elle réponde aux critères de qualité (évaluation en 2008 et en 2011).</li> </ul>	2008, 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 4 unités d’investigation clinique (CTU) sont mises sur pied en Suisse jusqu’en 2009. En 2011, ces unités participent à au moins 5 projets d’études cliniques non sponsorisés par l’industrie mais soutenus par le FNS.</li> </ul>	2009, 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En 2009, dans le cadre d’un mandat pour l’ASSM, un National Collaborative Centre (NCC) est établi. Une proposition concernant son intégration institutionnelle définitive et son financement est élaborée en 2011.</li> </ul>	2009, 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le FNS établit en collaboration avec le NCC un rapport concernant les possibilités d’intégration de la recherche clinique contre le cancer dans les structures de la Swiss Trial Organisation. Si possible, un rapport est également consacré aux études multicentres nationales et internationales, ainsi qu’aux mesures envisageables dans l’encouragement libre de projets.</li> </ul>	2010

### 1.1.4 Programme spécial en médecine

Dès 2008, le programme spécial en médecine disposera 30 millions de francs au maximum (période 2008-2011). Le FNS constitue des provisions à cet effet.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
En association avec la recherche fondamentale et dans des domaines sélectionnés de manière ciblée, donner un nouvel élan à la recherche clinique dans les universités et les cliniques universitaires pour améliorer la répartition des tâches entre les universités et pour créer de manière structurée des pôles prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Symposium 2008 et première mise au concours : définition des domaines prioritaires pour la répartition des tâches et la création de pôles prioritaires.</li> <li>▪ Deuxième mise au concours : les premiers projets de création de pôles prioritaires sont en cours dans au moins deux universités et/ou hôpitaux universitaires.</li> <li>▪ Les rapports annuels d'avancement à l'attention du groupe politique de conduite « Médecine universitaire » sont prêts à la fin du mois de novembre de l'année en cours.</li> </ul>	2008  2009  Annuelle

### 1.1.5 Infrastructures de recherche nationales et R'Equip

*Nouvelles allocations prévues en faveur des infrastructures de recherche nationales et de R'Equip (période 2008-2011) : 70-95 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Poursuivre et développer l'encouragement d'infrastructures proches de la recherche et qualitativement excellentes (selon la liste de critères), poursuivre le développement du financement d'appareils scientifiques par le biais d'une planification flexible des finances et grâce à une réaction rapide aux nouveaux besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation du nombre moyen de nouvelles allocations (volume de financement) de 50 % par rapport à la période précédente (2004-2007).</li> <li>▪ La répartition des rôles entre le FNS et les académies est discutée en rapport avec l'évaluation et la planification des infrastructures.</li> </ul>	Annuelle  2010

## 1.2 Encouragement de personnes

*Objectif stratégique général : optimiser et compléter les instruments de l'encouragement de personnes et assurer une adaptation constante aux besoins de l'encouragement de la relève.*

### 1.2.1 Professeurs boursiers du FNS

*Nouvelles allocations prévues en faveur des professeurs boursiers du FNS (période 2008-2011) : au maximum 256 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Se profiler en vue d'une carrière académique ». Les personnes encouragées au travers de ce programme contribuent à assurer la relève académique en Suisse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 150 Prof FNS, dont 30 % de femmes, effectuent des recherches et enseignent dans des universités, voire des HES, en Suisse.</li> <li>▪ 80 % des bénéficiaires sont nommés à des postes académiques à l'échéance de l'encouragement par le FNS.</li> </ul>	Annuelle  2011



## 1.2.2 Ambizione

*Nouvelles allocations prévues en faveur d'Ambizione (période 2008-2011) : au minimum 122 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Se profiler en vue d'une carrière scientifique ». Les bénéficiaires réalisent un premier projet personnel de recherche en Suisse avec le soutien financier du FNS. La plupart (re-)viennent en Suisse pour y effectuer une carrière dans la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En fin de période, au moins 150 bénéficiaires, dont 35 % de femmes, sont actifs dans des universités et HES de Suisse.</li> <li>▪ Au moins un tiers des bénéficiaires (re-) viennent en Suisse avec Ambizione.</li> <li>▪ A l'échéance du subside, 80 % des bénéficiaires poursuivent leur carrière dans un contexte scientifique.</li> </ul>	2009, 2011  2009, 2011  2011

## 1.2.3 Bourses de recherche pour chercheurs débutants et chercheurs avancés

*Nouvelles allocations prévues en faveur de bourses pour chercheurs débutants et chercheurs avancés (période 2008-2011) : au minimum 141 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Effectuer un stage de recherche à l'étranger » Les boursiers du FNS complètent leur formation dans le domaine de la recherche à l'étranger en vue d'une activité scientifique en Suisse.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 650 jeunes scientifiques en moyenne, dont 40 % de femmes, sont en permanence actifs dans des universités à l'étranger.</li> </ul>	2009, 2011

## 1.2.4 Bourses Marie Heim-Vögtlin

*Nouvelles allocations prévues en faveur du programme MHV (période 2008-2011) : au minimum 21 millions de francs.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Retrouver ou maintenir une activité de chercheuse dans la recherche de haut niveau ».	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En fin de période, 80 postes MHV au moins sont occupés par de jeunes chercheuses.</li> <li>▪ 80 % des personnes encouragées poursuivent une activité professionnelle, généralement en sciences, à l'échéance de la bourse.</li> </ul>	2009, 2011  2011

## 1.2.5 Programme doctoral ProDoc.ch

*Nouvelles allocations prévues en faveur du programme doctoral Pro\*Doc (période 2008-2011) : au maximum 93,1 millions de francs, dont 56 millions de francs au maximum du FNS.*

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
« Encourager la relève au travers de doctorats de haut niveau » Les candocs encouragés travaillent en réseaux. Au bénéfice d'une rémunération, elles/ils terminent leurs thèses dans des délais raccourcis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A la fin de la période d'encouragement, au moins 30 programmes doctoraux bénéficient de subsides ProDoc.</li> <li>▪ Les modalités d'une éventuelle poursuite du programme à partir de 2012 sont définies avec la CRUS.</li> <li>▪ En 2011, une évaluation de l'instrument d'encouragement sera disponible.</li> </ul>	2011  2010  2011

## 1.3 Coopération internationale

**Objectif stratégique général :**  
renforcer la position internationale de la recherche suisse et son maillage international.

### 1.3.1 Coopération internationale (financée par le FNS)

Pour la période 2008-2011, on s'attend à des besoins financiers d'environ 19 millions de francs pour la coopération internationale financée par le FNS.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Assurer au FNS un rôle actif dans l'espace européen de la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au niveau de ses propres outils et initiatives d'encouragement, le FNS dispose d'une politique formulée dans les principes concernant les initiatives concrètes dans l'espace européen de la recherche.</li> <li>▪ Le FNS consolide sa participation à des programmes de l'EER (Eurocores, ERA-Nets, initiatives d'après l'art. 169, etc.) en collaborant en permanence à au moins 5 initiatives dans le cadre de ses compétences d'encouragement.</li> <li>▪ Les décisions du FNS concernant la participation à ERA-Net et à des activités selon les articles 169 et 171 reposent (indépendamment de la provenance des propositions) fondamentalement sur l'application d'une procédure de contrôle structurée. Le FNS informe le SER du développement de cette procédure, des décisions qui ont été prises quant à la participation, de leurs motifs (conformément à la procédure de contrôle) et des prochaines étapes de leur application.</li> <li>▪ Le FNS accorde son soutien au SER pour les questions spécialisées et met CHF 550 000.– par an à la disposition des participations suisses au programme EDCTP.</li> </ul>	<p>2009, 2011</p> <p>Annuelle</p> <p>2011</p> <p>2008/2009</p>
Accroître la cohérence au sein de la coopération internationale bilatérale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour sa coopération bilatérale, le FNS établit un concept adapté à la nouvelle initiative du SER pour la politique scientifique étrangère en Suisse, en conformité avec le message FRI.</li> </ul>	2009
Dans le cadre de sa coopération internationale, le FNS recherche la réciprocité dans le financement conjoint des groupes étrangers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le FNS tire un bilan des négociations, qui ont été menées.</li> </ul>	2011

### 1.3.2 Programmes de coopération avec l'Europe de l'Est et les pays en développement

Pour la période 2008-2011, on s'attend à des besoins financiers de 16 millions de francs au maximum pour des programmes de coopération avec l'Europe de l'Est et les pays en développement.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Développer l'engagement en faveur du renforcement des pays en développement et la coopération scientifique de la Suisse avec ces pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le FNS poursuit son partenariat de recherche avec les pays en développement. Il double le financement qui passe ainsi à 2 millions de francs par an.</li> <li>▪ Le FNS contrôle l'utilité du programme en vue de la prochaine période de subventionnement.</li> </ul>	2009, 2011
		2010

## 2. Recherche orientée

*Objectif stratégique général : offrir une contribution scientifique efficace à la résolution de problèmes sociaux et économiques actuels en élaborant un savoir en matière d'action et d'orientation (programmes nationaux de recherche) ; encourager l'excellence et soutenir le pôle prioritaire - et créer des structures dans des domaines d'importance stratégique pour la recherche suisse (pôles de recherche nationaux) ; exploiter davantage le potentiel d'innovation de la recherche fondamentale pour la promotion de l'innovation en Suisse.*

### 2.1 Programmes nationaux de recherche

Pour la période 2008-2011, les ressources maximales à disposition sont celles fixées par le message FRI, soit 86 millions de francs. Si les ressources fixées chaque année par le message ne sont pas utilisées dans leur intégralité, le FNS constitue des provisions avec le montant restant. Si, au cours de la période de subventionnement, il s'avère que les besoins financiers n'atteignent pas le niveau fixé par le message, les provisions peuvent être reversées (intégralement ou partiellement) à la recherche libre.

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Réaliser des PNR avec des objectifs clairs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les plans d'exécution du processus de sélection 06/07 sont établis en 2008/2009.</li> </ul>	2008/2009
Appliquer les recommandations qui ressortent de l'évaluation d'impact des PNR réalisée par le CEST.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En accord avec le SER, le FNS présente un concept pour la saisie et l'utilisation systématiques des données de production et procède à son application.</li> <li>▪ Les objectifs sont clairement formulés dans les plans d'exécution et les reports sont annoncés suffisamment tôt au SER.</li> <li>▪ Lors des nouveaux processus de sélection, les délais fixés en accord avec le SER sont respectés. Les vérifications satisfont aux normes de qualité.</li> </ul>	2008
		2011
Compléter les rapports finaux actuels par un bref rapport final rédigé par le FNS pour chaque programme achevé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rapports finaux de programme sont à disposition.</li> </ul>	Annuelle
Les manifestations publiques organisées à l'occasion de l'achèvement d'un projet (résultats de programmes ou de projets partiels) satisfont à des normes de transparence élevées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La coordination entre le FNS et le SER (notamment en ce qui concerne les dates des manifestations) est assurée.</li> <li>▪ Pour chaque projet partiel présenté spécifiquement à l'occasion d'une manifestation de ce type, l'accès à l'ensemble des résultats du projet doit être garanti en règle générale au moment de la manifestation.</li> </ul>	Régulièrement
		Régulièrement

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le FNS élabore en la matière un concept de mise en œuvre.</li> </ul>	2008
Appliquer les recommandations qui ressortent d'une étude interne réalisée en 2007 sur l'organisation des PNR conformément aux décisions du Conseil de la recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les structures de conduite sont optimisées et stipulées en conséquence dans des directives et des règlements internes.</li> </ul>	2009

## 2.2 Pôles de recherche nationaux (PRN)

Les besoins financiers pour les nouveaux PRN, pour les PRN déjà en fonction et pour l'autonomisation (phasing-out) de la première série s'élèvent à 267 millions de francs. Cette somme comprend également le remboursement des ressources de la recherche libre préalablement perçues ainsi qu'une somme de compensation des frais administratifs.

**Nouvelles allocations :**

1 <sup>re</sup> série	2 <sup>e</sup> série	3 <sup>e</sup> série	Total
max. 102 mio CHF	max. 44 mio CHF	min. 100 mio CHF	<b>max. 246 mio CHF</b>

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
1 <sup>re</sup> série : faire passer les 14 PRN en phase III en visant les meilleurs effets structurels possibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contrats d'affiliation sont conclus et des plans concrets pour chaque PRN sont à disposition au terme de la troisième période.</li> <li>Un premier rapport concernant les bases et les faits est établi en vue d'une évaluation globale en 2012.</li> </ul>	2010  2011
2 <sup>e</sup> série : poursuivre les six PRN GE-WISOWI en tenant compte des expériences faites dans le cadre des PRN en cours.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contrats d'affiliation sont conclus, des mesures définies sur la base des expériences sont appliquées.</li> </ul>	2010
3 <sup>e</sup> série : mise au concours et lancement d'une nouvelle série de PRN.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les documents de mise au concours sont soumis au DFI pour approbation.</li> <li>On procède à la mise au concours et à la sélection.</li> <li>Lancement de la 3<sup>e</sup> série de PRN.</li> </ul>	2008  2009 2010

## 2.3 Collaboration avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Contrôler le lancement de programmes conjoints entre les PNR et la CTI.	<ul style="list-style-type: none"> <li>On identifie et on lance au moins un programme conjoint (par ex. PNR Matériaux intelligents).</li> </ul>	2009, 2011
Identifier de manière systématique le potentiel de valorisation dans la recherche fondamentale libre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets sont contrôlés en fonction de leur potentiel CTI.</li> </ul>	2011
Au terme de la deuxième phase, effectuer un bilan intermédiaire sur les efforts de la première série de PRN en matière de TT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La rendement actuel est évalué et des recommandations sont faites quant aux prochaines mesures à prendre.</li> </ul>	2008

### 3. Overhead

Pour les années 2009-2011, le crédit global pour l'introduction de l'overhead s'élève à 211 millions de francs. Pour calculer les subsides correspondants, on applique un forfait correspondant au maximum à 20 % des subsides ayant droit à un overhead.

Objectifs stratégiques particuliers	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Stimuler la recherche compétitive par l'acquittement des frais indirects de la recherche au profit des institutions ayant droit à des subsides.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le règlement concernant l'overhead pour la phase d'introduction 2009-2011 est soumis au DFI pour approbation.</li> <li>▪ Un premier rapport d'expérience est présenté en vue de la période 2012-2015.</li> <li>▪ Le règlement définitif concernant l'overhead est soumis au Conseil fédéral pour approbation.</li> </ul>	2008  2010

### 4. Production de prestations

Pour la période 2008-2011, les besoins financiers pour la production de prestations s'élèvent à 148 millions de francs au maximum sans les coûts qu'entraînent les initiatives financées par des fonds de tiers.

#### 4.1 Évaluation scientifique des initiatives financées par des fonds de tiers

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Le FNS effectue des évaluations pour des projets de recherche majeurs d'importance nationale et en tire un bilan après 4 ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parmi les dossiers qui lui sont parvenus, le FNS a évalué ceux des projets de recherche suivants : SystemsX.ch, coopération bilatérale institutionnalisée avec la Chine, l'Inde, la Russie et l'Afrique du Sud, ProDoc.ch (en collaboration avec la CRUS), Force/Fines et Nano-Tera.ch, pour autant que les conditions prévues par le règlement du FNS (« Principes d'évaluation par le FNS de la recherche financée par des fonds publics » du 13.03.07) et par la procédure analogue à SystemsX.ch soient remplies.</li> <li>▪ Le rapport d'expérience peut servir de base de décision aux organes compétents.</li> </ul>	2009, 2011  2011

#### 4.2 Evaluation : assurance et développement de la qualité (Div. I-IV, IB, EP)

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Atteindre les objectifs fixés par les organes en rapport avec la transparence et l'assurance de la qualité de la procédure d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La post-évaluation des objectifs fixés fin 2007 démontre que la majorité de ceux-ci ont été atteints.</li> </ul>	2009, 2011

### 4.3 Communication

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Grâce à sa communication scientifique, le FNS contribue à améliorer l'acceptation de la science au sein de la société.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le FNS dispose d'un concept pour le soutien des chercheurs et pour leurs tâches dans la communication publique (financement de projets de communication des chercheurs, entraînement aux médias, etc.).</li> <li>▪ Les mesures résultant de ce concept sont appliquées.</li> <li>▪ La position du magazine de recherche « Horizons » est renforcée dans le paysage médiatique suisse.</li> </ul>	2009  2011  Annuelle
Grâce à sa communication institutionnelle, le FNS assure une utilisation optimale de son offre par les chercheurs suisses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un plan de communication basé sur Internet, proactif et axé sur les groupes cibles, est élaboré et appliqué.</li> <li>▪ 90 % des demandes de l'encouragement libre de projets ont été présentées au bon endroit.</li> </ul>	2011  Annuelle

### 4.4 Open Access

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Le FNS poursuit le développement d'Open Access et prend, si nécessaire, des mesures complémentaires entrant dans ses attributions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ces mesures sont adaptées aux efforts des hautes écoles. Le FNS informe chaque année le SER de l'état des travaux.</li> </ul>	Annuelle

### 4.5 Mesures d'égalité

Objectifs stratégiques	Indicateurs de prestations	Fréquence des relevés
Le FNS vise une augmentation du nombre de femmes (en particulier chez les chercheurs de la relève) au sein de tous ses instruments de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un contrôle d'égalité permet d'évaluer les progrès de manière systématique et continue.</li> </ul>	Annuelle
Le FNS promeut l'égalité des chances entre hommes et femmes dans toutes ses mesures d'encouragement, ses procédures décisionnelles internes et au sein de ses comités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les mesures concluantes sont reconduites. Si nécessaire, des mesures supplémentaires sont introduites.</li> <li>▪ La valeur cible pour le taux de femmes au sein du Conseil de la recherche et de la Présidence est 25 %.</li> </ul>	Annuelle  2011

